

Résumé

L'Observatoire de la formation des prix et des marges mobilise plusieurs sources d'informations et met en œuvre plusieurs approches pour rendre compte de la formation et de la répartition de la valeur le long des chaînes de production, de transformation et de distribution alimentaires. Ces sources ne sont pas toutes mises à jour aux mêmes dates. Ainsi, pour cette édition 2021 du rapport de l'Observatoire, les séries d'indices de prix, d'indicateur de la valeur de la matière première ou de marges brutes et des prix en niveau (cotation ou prix au stade détail) vont jusqu'à l'année 2020 incluse, les comptes d'entreprises s'arrêtent à l'année 2019, sauf dans certains secteurs pour lesquels des résultats 2020 provisoires (sur 9 mois) ou estimés (prévisions) ont pu être élaborés. Enfin, l'approche macroéconomique de la répartition de la dépense alimentaire entre les branches exploite des synthèses complexes élaborées par la comptabilité nationale et est dorénavant actualisée tous les deux ans. Les années 2017 et 2018 seront présentées lors du prochain rapport en 2022.

Les prix et les indicateurs de marge brute dans les filières agroalimentaires en 2020

Approche de cadrage à partir des indices de l'Insee

En 2020, l'ensemble des **prix des moyens de production** diminue de 1,4 % entre 2019 et 2020. A l'inverse, les **prix à la production agricole** sont stables : + 0,5 % par rapport à 2019. Cependant, ce constat varie selon les produits suivis par l'Observatoire. Ainsi, les filières animales voient leur prix à la production diminuer (- 5,4 % pour la filière porcine entre 2019 et 2020, - 0,7% pour la filière bovine, - 0,5 % pour les volailles ou encore - 1 % pour la filière lait de vache) alors que le prix à la production dans les filières végétales est en nette hausse (+ 7,2% pour le blé tendre, + 17,3% pour le blé dur, + 12,1% pour les fruits et + 6,3% pour les légumes).

En moyenne, les **prix des produits des industries alimentaires** sont également quasi stables (+ 0,5 % entre 2019 et 2020, selon l'indice des prix de production de l'industrie alimentaire de l'Insee). Dans les secteurs suivis par l'Observatoire, la hausse des prix sortie industrie concerne les jambons pour la viande porcine (+ 4,9 %), les viandes bovines (+ 3,2 %, toutes viandes bovines confondues), les produits laitiers de vache (+ 0,7 % ensemble tous produits, mais en forte baisse de - 7,3 % sur le groupe beurres-poudres avec un repli plus important pour le beurre vrac de facturation et des hausses modérées des prix des poudres). En outre, les prix de l'industrie sont globalement stables pour la viande de porc fraîche, les volailles comme pour les pâtes alimentaires et diminuent pour la farine boulangère destinée aux utilisations artisanales (- 2,5 %).

Les **prix à la consommation des produits alimentaires**¹ enregistrent en 2020 une nouvelle hausse de 2,2 %. Cette hausse est supérieure à l'inflation observée au travers de l'évolution des prix à la consommation tous produits. Dans les filières suivies par l'Observatoire, la hausse de l'indice des prix à la consommation est observée pour la viande de porc fraîche (+ 4,7 %), le jambon (+ 3,8 %), la viande bovine (+ 1,8 %), les volailles (+ 0,8 %), la baguette de pain (+ 0,7 %), les fruits (+ 9,2%) les légumes (+ 8,7 %) et les poissons (+ 2,9 %). L'indice des prix à la consommation est stable pour les produits laitiers de lait de vache.

Pour certaines filières, notamment au stade de la consommation, les évolutions de prix moyen des produits suivis par l'Observatoire résumées ci-après, peuvent s'écarter de celles des indices de prix à la

¹ Les prix alimentaires à la consommation sont transcrits sur la base de l'indice Insee annuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 01.1 - Produits alimentaires, base 2015 et d'IdBank 1764365.

consommation (évoquées ci-dessus) principalement du fait de différences dans la nature des produits et dans leur pondération dans les ensembles suivis.

Produits carnés

L'année 2020 a été marquée par les effets de la pandémie de la Covid-19, ayant des conséquences multiples dont la fermeture partielle de la restauration hors domicile. Un plus grand nombre de repas ont été pris à domicile, se traduisant par une hausse des achats de produits carnés des ménages, inversant conjoncturellement les réductions tendanciennes observées précédemment. Ainsi, les quantités de jambon cuit libre-service vendus en GMS ont augmenté de + 2 % entre 2019 et 2020, progression particulièrement marquée pour le steak haché réfrigéré ou frais à 15 % de MG vendus en GMS (+ 10,5 %) ou encore pour les découpes de poulet standard (+ 17 % pour les escalopes et + 13,5 % pour les cuisses). Ces hausses confirment par ailleurs la tendance, observée maintenant depuis plusieurs années, à la consommation de produits prenant mieux en compte certaines exigences sociétales, traduisant une montée en gamme, ou offrant un temps de préparation rapide. En fixant les quantités observées, la plupart des produits carnés suivis voient leur prix au détail en hausse entre 2019 et 2020 : + 1,2 % pour la côte de porc, + 5,8 % pour le jambon cuit en libre-service, + 2 % pour le panier de viande bovine comme le steak haché 15 % de MG, + 2,7 % pour la viande ovine ou encore + 5,9 % pour le lapin entier non découpé. D'autres produits, comme pour le rôti de porc, le poulet prêt-à-cuire label rouge, la cuisse de poulet standard affichent au contraire des prix au détail stables, voire en diminution pour les escalopes de poulet standard (- 0,9 %).

Au niveau de la production, les cours agricoles ont été globalement à la baisse en 2020, à l'exception notable de la viande ovine. Bien que tirée par une demande asiatique élevée, la cotation E + S annuelle de porc a diminué de 8 centimes/kg en 2020 par rapport à 2019, conséquences du contexte sanitaire et de la peste porcine en Allemagne. L'indicateur national des prix moyens pondérés des gros bovins entrée abattoir affiche un léger affaiblissement de 4 centimes en moins qu'en 2019. Quant à la viande de veau, les cours ont été inférieurs de 10 centimes en moyenne à ceux de 2019, conséquence d'une forte baisse de la demande nationale. En effet, les quantités habituellement consommées en RHF ne se sont pas reportées vers les circuits de vente au détail.

Les indicateurs de marge brute (différence entre la valeur de vente et le coût en matière première) du maillon abattage-découpe des filières carnées entre 2019 et 2020 progressent globalement pour la viande porcine et sont stables pour les volailles comme pour la viande bovine. Notons que l'augmentation de la demande de haché particulièrement marquée en 2020 a conduit à une progression de fabrication à partir de viande allaitante ou de muscles traditionnellement mieux valorisés questionnant l'équilibre carcasse et plaçant la filière sur une ligne de crête.

En 2020, l'indicateur de marge brute de la distribution (en €/kg) décroît pour les UVCI de porc frais, le steak haché 15 % de MG, l'escalope de poulet standard, il est stable pour les cuisses et progresse pour le panier de viande bovine ou le jambon. Ces observations sont à nuancer si l'on s'intéresse aux évolutions en taux (pourcentage du prix de vente HTVA). Ainsi, l'indicateur de marge de la distribution représente 21,7 % du prix HTVA de la côte de porc UVCI en 2020 (24,5 % en 2019), 35,6 % pour le rôti UVCI (40,4 % en 2019) et 31,2 % pour le jambon LS (stable). Pour la viande bovine, il se chiffre autour de 31 % pour le panier de morceaux (stable) et de 28,3 % pour le steak 15 % de MG (29,9 % en 2019). Concernant les découpes de volailles, cette part est globalement stable et s'estime autour de 38 % pour les escalopes standards de poulet et 42 % pour les cuisses standards.

Produits laitiers

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 a déstabilisé les marchés laitiers en 2020, alors que les signaux étaient « au vert » en début d'année. Cette crise a perturbé les débouchés dès le mois de février, entre les difficultés logistiques pour les exportations et les flux de marchandises dans les pays, les confinements mis en place dans de nombreux pays, la fermeture de la RHD commerciale et collective... Pour limiter le déséquilibre du marché, les opérateurs de la filière laitière ont incité leurs livreurs à réduire leur production, une demande appuyée par l'interprofession laitière (le Cniel) qui a mis en place un dispositif d'incitation financière à la limitation de production sur le mois d'avril. En moyenne annuelle, le prix réel du lait de vache s'est établi à 373,1€/1 000l (toutes primes comprises, toutes qualités confondues), en repli de 2,5 € par rapport à 2019. Baisse également pour le prix du beurre vrac facturation de 18,8 % en 2020, atteignant 3 415,6 €/t en moyenne annuelle. Par ailleurs, le prix de la poudre de lait écrémé a progressé de 3,3 % par rapport à 2019, pour une moyenne annuelle de 2 223,7 €/t, progression également mais moins prononcée pour le prix de la poudre de lactosérum (+ 0,7 %, soit 714,8 €/t en 2020).

Ces différents cours impactent le coût de la matière première nécessaire pour fabriquer le lait UHT, le yaourt nature, l'emmental, le camembert - produits suivis par l'Observatoire. En effet, la transformation du **lait de vache** par l'industrie en produits laitiers de grande consommation (PGC : lait, fromages, yaourts...) génère, à côté de ces PGC, une production de coproduits dont il est d'usage, pour l'analyse, de déduire la valorisation (sous la forme de beurre et de poudre à usage industriel) du coût d'achat du lait. Par ailleurs, les valorisations des excédents calculés, (saisonniers et annuels) transformés en produits industriels, viennent également en déduction du coût d'achat du lait. Ainsi en 2020, l'indicateur de coût de matière première nécessaire pour fabriquer in fine 1 kg ou 1 litre de ces quatre produits finis est en progression. La diminution du prix du lait ayant été effacée par l'accroissement du volume total de lait à collecter : l'année 2020 a été caractérisée par une augmentation des excédents saisonnier et annuel, conséquence possible de la perturbation des débouchés et du repli global de la « consommation » (au sens large, incluant l'utilisation dans les IAA). A ce coût de gestion des produits induits légèrement en hausse, vient s'ajouter une perte de valorisation nette de ces produits induits.

Les indicateurs de marge brute industrielle calculés par l'Observatoire diminuent en 2020 pour les PGC suivis, avec un poids dans la valeur finale du produit au détail qui s'est contracté par rapport à 2019 : 38 % pour le lait UHT, près de 13 % pour l'emmental (caractérisé par de plus faibles taux de marge industrielle), pour le camembert avec environ 30 % (niveau le plus bas depuis 2010) et autour de 46 % pour le yaourt nature (produit à fort taux de marge industrielle). Concernant le beurre, l'indicateur de marge brute agrégé du coût en beurre industriel et de la marge brute industrie représente 80,3 % en 2020 (82,1 % en 2019). L'indicateur de marge brute pour la distribution est stable par rapport 2020 pour le lait UHT, progresse pour le yaourt, le camembert comme pour le beurre et diminue pour l'emmental.

Le prix moyen pondéré des achats au détail en GMS des fromages de **lait de chèvre** de type buchette affinée a diminué en 2020 de 4 centimes par kg, se chiffrant à 9,53 €/kg, notamment sous l'effet de la diminution des achats de produits de marques nationales (MN, plus chers) au profit de ceux de marques de distributeurs (MDD). Le coût de la matière première nationale nécessaire à la transformation est en hausse, conséquence de la revalorisation du prix de base. A l'inverse, le coût de la matière importée s'est replié comme celui issu des stocks (moins sollicités). L'augmentation globale du coût de la matière première a été amortie par le maillon industriel (16 % du prix au détail HTVA en 2020, contre 16,8 % en 2019) et celui de la distribution (19,6 % du prix au détail HTVA en 2020, contre 20,9 % en 2019).

Blé-farine-pain

Le prix de la **baguette de pain** est globalement stable en 2020, avoisinant les 3,54 €/kg en moyenne sur l'ensemble des circuits suivis. 6,5 % de ce prix HTVA revient à l'indicateur de

matière première blé tendre meunier, 5,1 % pour la marge brute des meuniers (marge en forte diminution) et 87,8 % pour la marge en aval de la meunerie, assurant la transformation et la distribution.

Les cours du blé tendre se sont caractérisés par une consolidation à haut niveau, autour de 200 €/t FOB Rouen, des premières semaines de 2020 jusqu'à la mi-février. À partir de mi-février, une première phase baissière a été observée, suivie d'un redressement dès la mi-mars pour diminuer et se réapprécier à l'arrivée de la nouvelle récolte de 2020 jusqu'en octobre 2020.

Pâtes alimentaires

En 2020, suite à une offre mondiale limitée en blé pastifiable, les cours qui se situaient déjà à un haut niveau en début d'année, se sont raffermis tout au long du premier semestre 2020. Cette hausse résulte d'une demande particulièrement dynamique en période de confinement. A partir de juin, des prévisions de disponibilités mondiales plus importantes pour la campagne 2020/21 que pour la campagne précédente (Canada et Etats-Unis) ont entraîné une légère baisse des cours. Mais dès le mois septembre, les cours sont repartis à la hausse sous l'influence d'une forte demande en Italie et en France particulièrement.

Ainsi l'indicateur de coût de matière première a progressé entre 2019 et 2020, pour atteindre 30 % du prix HTVA des pâtes contre 25,3 % en 2019. L'indicateur de marge brute de l'industrie s'est contracté (51 % en 2020, contre 55,7 % en 2019) et celle de la distribution est restée stable (autour de 19 %). Le prix des pâtes au détail est stable en 2020, se chiffrant à 1,35 €/kg.

Fruits et légumes frais

Suite à une rupture de continuité statistique dans les relevés de prix au détail, un focus sur la conjoncture a été réalisé dans ce rapport, ciblant certains fruits ou légumes emblématiques pour cette année 2020.

On notera des volumes d'importation et d'exportation de fruits et légumes frais en 2020 globalement comparables à ceux de la moyenne quinquennale, à l'exception du mois de mars et avril. Ce constat varie selon le fruit et légume étudié, comme dans le cas des fraises. Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la percée du circuit drive se traduisant par un recours à une offre préemballée de fruits et légumes plus importante que les années précédentes.

Produits de la pêche et de l'aquaculture

Dans un contexte de recours plus important aux importations pour compenser la diminution des débarquements français, le prix moyen d'achat au détail en GMS du **lieu noir découpé** progresse en 2020 et atteint 9,85 €/kg.

Selon l'indice Fish Pool, le cours du saumon norvégien a suivi une tendance baissière tout au long de l'année, mis à part un pic au moment du déconfinement en juin, mais sans jamais atteindre les niveaux de 2019. Le prix au détail en GMS du **saumon fumé** Atlantique montre une légère augmentation de 0,14 €/kg entre 2019 et 2020 et s'établit à 35,4 €/kg.

Produits bio

Poursuivant les travaux initiés lors du rapport 2020, le rapport 2021 cible la décomposition du prix au détail pour le panier « lait UHT ½ écrémé et beurre bio », ainsi que les circuits d'approvisionnement pour les fruits et légumes en GMS et également en magasins spécialisés.

Ces recherches sur la filière laitière bio mettent en exergue le décalage de valorisation entre matière protéique et matière grasse. Ainsi, le déclassement technique de la matière protéique est estimé à près d'un quart du lait collecté en 2020, alors qu'il semble presque inexistant pour la matière grasse. En première approche, le coût de la matière première nécessaire pour

produire un litre de **lait UHT demi-écrémé** et une partie de **beurre bio** - quantité issue de la valorisation des coproduits et plus largement du déclassement technique - est estimée autour de 43 % du prix au détail HTVA en 2020. Par ailleurs, le prix réel du lait biologique payé au producteur s'est établi à 480,5 €/1000 L en 2020, (- 0,6 € par rapport à 2019).

Concernant les **fruits et légumes bio**, il semble que le circuit « producteur / expéditeur » soit privilégié pour fournir la GMS, suivi de près par les approvisionnements des coopératives et des producteurs en direct.

Les coûts de production agricole en 2020

Les résultats de 2020, encore prévisionnels, font état d'un coût de production en **élevage porcin** en hausse de + 1,3 % évalué à 1,51 €/kg, conséquence d'un coût alimentaire en hausse. A l'inverse, le prix moyen du porc diminue de - 6 % et s'évalue à 1,56 €/kg. L'écart entre ces deux valeurs permet toutefois aux éleveurs de dégager un résultat net par kg de carcasse positif couvrant les charges comptables des exploitations ainsi que des charges forfaitaires (rémunération du travail de l'exploitant et couverture des cotisations sociales, rémunération des capitaux engagés).

Le coût de production au kg de poids vif des **élevages spécialisés de gros bovins de boucherie** augmente pour le système « naisseurs spécialisés », comme pour « les naisseurs engraisseurs spécialisés de jeunes bovins » mais diminue pour « les naisseurs engraisseurs et cultures ». Pour ces trois systèmes, le prix moyen entrée abattoir diminue. En résulte en 2020, une rémunération permise à 0,8 SMIC par unité de main d'œuvre dans le système « *Naisseurs* », à 1 SMIC pour les « *Naisseurs-engrailleurs de jeunes bovins* » et à 0,6 SMIC dans le système « *Naisseurs-engrailleurs et cultures* ».

En **production de viande ovine**, par rapport à 2019, la rémunération permise des éleveurs est stable dans l'ensemble des systèmes suivis ; elle s'élève à 1 SMIC par UMO dans le système « *Fourragers* », et à 1,2 SMIC par UMO pour les exploitations du système « *Herbagers en zones de plaines ou herbagère* » et à 1,6 SMIC par UMO dans le système « *Pastoraux* ». La rémunération dans le système « *Herbagers en zones pastorales ou de montagne* » s'améliore légèrement en 2020 et atteint à 1,0 SMIC par UMO.

De 2019 à 2020, le coût de production conjoint de l'intégrateur et de l'éleveur de **poulets standards ou de label rouge** est en hausse, compte tenu de la hausse du coût de l'aliment (à la charge de l'intégrateur) liée à celle du prix des céréales. Les prix des poussins et les charges fixes comme variables sont restées stables. Le prix entrée abattoir du poulet standard est stable et celui du poulet label rouge diminue. Le coût de production du **lapin** est stable entre 2019 et 2020. Le prix entrée abattoir des lapins est en hausse. Néanmoins, la crise sanitaire de la Covid-19 en 2020 laisse entrevoir une baisse de rémunération des éleveurs, la production ayant dû être ajustée face à une faible demande en viande de lapin.

En 2020, la rémunération moyenne permise des producteurs spécialisés de lait de vache semble stable. Le coût de production moyen national du **lait de vache en élevage spécialisé**, s'évalue à 377 € pour 1 000 litres en 2020 (contre 381 € en 2019). Le prix moyen du lait calculé pour les exploitations de l'échantillon s'améliore légèrement (+ 2€/1000 l) offrant une rémunération permise s'établissant à 111 €/1000 litres en 2020.

En 2020, en **lait de chèvre**, les augmentations de charges moins importantes que celles des produits entraînent une amélioration des résultats bien que la rémunération permise n'augmente pas significativement suivant les systèmes. En 2019, la rémunération permise

s'élevait à hauteur de 1,7 SMIC dans le système « *Laitiers spécialisés Ouest et Sud-Ouest* » et 1,1 SMIC dans le système « *Laitiers Sud-Est* ».

En 2020, le coût de production **blé tendre** est en hausse (estimé à 193 € par tonne en 2020, contre 178 € en 2019), conséquence d'un rendement en forte baisse de près de 1 tonne / ha alors que les charges par hectare seraient quasi stables autour de 1 500 €/ha, les baisses constatées sur les postes intrants étant en partie compensées par la hausse de certaines charges telles que les charges sociales exploitant. En 2020, le produit total « blé et aides » couvre le coût de production et les « charges forfaitaires » incluses (incluant une rémunération de 1,1 SMIC du producteur). Ainsi, les producteurs dégageraient en moyenne une marge nette par tonne positive de blé produite courant 2020 d'environ 11 € par tonne de blé produite.

Pour les productions de **fruits** ou de **légumes**, l'Observatoire dispose d'estimations de données de coûts de production comptables moyens pour des exploitations spécialisées en pommes et des exploitations spécialisées en tomates en 2019, ainsi que des données de résultats financiers d'exploitations fruitières spécialisées et légumières. D'après les comptes nationaux prévisionnels de l'agriculture de 2020, la valeur de la production de fruits est en hausse avec des volumes en baisse et des prix en hausse. La valeur de la production de légumes augmente, avec des volumes et des prix en hausse.

À noter que l'Observatoire ne dispose pas actuellement d'éléments sur les coûts de production pour le **blé dur**.

Depuis 2016, les résultats de la **flotte de pêche française** sont en augmentation grâce à une hausse du chiffre d'affaires due à une augmentation du prix des produits de la pêche et à un recul du poste énergie lié à une baisse du prix du fuel.

On constate tout de même des situations contrastées selon les espèces pêchées.

Pour les flottes pêchant du lieu noir, après trois années à un niveau élevé, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) a fortement diminué, passant de 19 % en 2017 à 5 % en 2018, notamment sous l'impact combiné d'une baisse de la valeur des débarquements et d'une hausse d'un certain nombre de coût, dont les autres coûts, qu'ils soient fixes ou variables.

Pour les flottes pêchant de la coquille Saint-Jacques, la situation est différente, avec un EBE en hausse continue depuis 2016. Il a atteint en 2018 son niveau le plus élevé sur la période étudiée, soit 20 %.

Pour les entreprises de l'aquaculture, le Résultat courant avant impôt (RCAI) des entreprises spécialisées dans la moule de bouchot est en léger recul par rapport à 2017, mais avec 30 % du chiffre d'affaires, reste à un niveau élevé comme en 2016 et 2017, bien supérieur aux années 2012 à 2015.

Les résultats des maillons industriels

Selon les secteurs, ces résultats sont disponibles pour les neufs premiers mois de 2020 ou pour 2019.

Abattage des viandes de boucherie en 2020 (3 trimestres) et charcuterie en 2019

Sur les 9 premiers mois de 2020 par rapport à la même période de 2019, le résultat courant moyen par kg de carcasse traité a augmenté dans l'**abattage-découpe de porcs**. Il est passé de 2 cts/kg de carcasse traité en 2019 (9 mois) à 8 cts/kg de carcasse traité en 2020 (9 mois), ceci dans un contexte de fluctuation des cours du prix du porc vif (+ 3 cts) tout comme le prix d'achat des entreprises (+ 2 cts/kg de carcasse). Le prix de vente des porcins progresse de

12cts/kg de carcasse et les autres produits sont stables. Les charges des entreprises ont augmenté de 3 centimes entre ces deux périodes, notamment du fait de la hausse des charges externes - hors prestataire d'abattage et de découpe, de la hausse des frais de personnel y compris prestataires d'abattage et de découpe (prime exceptionnelle, intéressement et primes Covid) et des dotations aux amortissements. En conséquence, le résultat courant avant impôt augmente d'environ 6 cts/kg de carcasse. Autrement exprimé, ce résultat courant avant impôt passe de 0,7 % du total des produits en 2019 (9 mois) à 3,3 % en 2020 (9 mois).

Concernant l'activité d'abattage-découpe de gros bovins, dans un contexte de baisse des cours des gros bovins, le coût d'achat entrée abattoir de l'échantillon est en baisse de 1ct/kg de carcasse. Les produits sont en augmentation de 4cts/kg de carcasse, d'où une marge brute qui progresse de 5cts/kg de carcasse. Les charges sont en hausse de 2cts/kg de carcasse. Il en résulte, un résultat courant moyen qui progresse entre 2019 (9 mois) et 2020 (9 mois) de 3cts/kg de carcasse, passant de 1 ct/kg de carcasse en 2019 (9 mois) à 4 cts/kg de carcasse en 2020 (9 mois) et de 0,2 % des produits en 2019 (9 mois) à 0,8 % en 2020 (9 mois).

Pour la charcuterie, les comptes de 2019 indiquent une hausse du coût d'achat des pièces de porc et une progression des produits. Ce qui, combiné à des charges en hausse plus importante que celle des produits, entraîne une diminution du résultat courant avant impôt des entreprises. Exprimé en taux, ce dernier passe de 2,3 % des produits en 2018 à 1,6 % des produits en 2019.

Abattage des viandes de poulet et de lapin en 2019

La part du résultat courant dans l'ensemble des produits progresse entre 2018 et 2019 dans l'industrie d'abattage de viande de poulet (de 2,3 % à 2,5 %). Elle diminue de 0,1 point dans l'abattage-découpe de viande de lapin (de 2,3 % à 2,2 %).

Industrie laitière en 2019

Les entreprises laitières de l'échantillon de l'observatoire du Crédit Agricole présentent en moyenne en 2019 un EBITDA², compris entre 2,3 % du total des produits (entreprises laitières produisant majoritairement des PGC) et 7,4 % du total des produits (entreprises laitières produisant majoritairement des fromages). L'EBITDA est en hausse par rapport à 2018, sauf pour les entreprises laitières produisant majoritairement des PGC, principalement sous l'effet de la diminution des achats de marchandises et matières premières dans la structure des charges.

Les entreprises laitières de l'échantillon de l'étude Atla - EFESO Consulting présentent en 2019, une marge brute moyenne de 31,1 % du chiffre d'affaires, soit 308,2 €/1000 litres de lait collecté. Elles obtiennent, en moyenne, une marge nette de 0,9 % du chiffre d'affaires, soit 8,7 €/1000 litres de lait collecté.

Meunerie en 2019

En 2019, la hausse des cours entraîne une augmentation du poids des achats de matière première de l'industrie de la meunerie, progression également au niveau des impôts et taxes et des frais de personnel. Le taux de résultat courant avant impôt se dégrade et devient négatif (- 0,4 % en 2019 contre 0,1 % en 2018).

² Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization ; Bénéfice avant intérêts, impôts dépréciation et amortissement.

Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et entreprise du secteur de la cuisson de boulangerie

Les **entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie** fraîche voient leur résultat courant avant impôt s'améliorer en 2019. Il était évalué à 2,8 % des produits totaux contre 1,7 % en 2018, conséquence de la diminution des achats de marchandises, de matières premières et d'autres approvisionnements ainsi que des frais de personnels. A l'inverse, les **entreprises du secteur de la cuisson de boulangerie** voient leur RCAI diminuer en 2019 (3,9 % des produits totaux en 2019, contre 4,2 % en 2018), notamment du fait de l'augmentation des autres achats et charges externes et des dotations.

Industrie des pâtes alimentaires en 2019

Dans **l'industrie des pâtes alimentaires**, le poids des achats de la matière première progresse en 2019 par rapport à 2018 mais ceux des autres achats, des charges externes, des frais de personnel et des dotations diminuent. Ainsi, le taux de résultat courant avant impôt diminue de : 3,6 % du total des produits en 2018, il atteint 3,0 % en 2019.

Mareyage en 2019

Pour le **mareyage français**, le résultat courant avant impôt suit une tendance baissière passant de 1,8 % en 2015 à 1,2 % en 2019. Cependant, les comptes de 2019 présentent une légère amélioration, avec un RCAI en légère hausse de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2018.

Les comptes par rayon des GMS en 2019

Pour **l'ensemble des rayons alimentaires frais**³, la marge brute sur coût d'achat, rapportée au chiffre d'affaires est de 30,0 % en 2019, globalement stable par rapport à 2018 (29,8 %). Après répartition des charges entre les rayons, la marge nette rapportée au chiffre d'affaires ressort à 2,5 % avant impôt, en augmentation par rapport à 2018 (1,8 %). Elle est de 1,7 % après impôt.

Avec 56,4 % de marge brute rapportée au chiffre d'affaires, le rayon **boulangerie-pâtisserie-vienniserie** vient en tête pour ce critère, de par son activité de fabrication à forte valeur ajoutée. C'est cependant l'un des rayons qui ressort en négatif en termes de marge nette avec -0,4 % du chiffre d'affaires avant impôt (-0,3 % après impôt), du fait notamment du poids de la main d'œuvre dédiée.

Le **rayon charcuterie** bénéficie d'une marge brute élevée, de 32,9 % du chiffre d'affaires, contre 27,4 % en **boucherie** et 29,3 % en **volailles**. Le taux de marge brute est en baisse pour le rayon **charcuterie** par rapport à 2018, il est stable pour la **boucherie** et progresse pour la **volaille**. L'ensemble constitué par ces trois **rayons de produits carnés** (boucherie, charcuterie, volailles) présente une marge nette rapportée au chiffre d'affaires de 5,4% (3,6 % après impôt) : pondérés par leur poids respectifs dans le chiffre d'affaires, les résultats positifs des rayons charcuterie (marge de nette de 8,2 %) et volailles (marge nette de 8,9 %) compensent ainsi la marge nette négative de la boucherie (-1%). Ces marges nettes après impôt sont respectivement de 5,5 %, 5,9 % et -0,7 %.

³ La grande distribution est « multi-produit », et son approche de la rentabilité globale tous rayons. Cette approche en termes de marge nette ne devrait pas être interprétée en termes de « rentabilité » absolue du rayon : un rayon donné, même à marge nette négative, peut contribuer à l'attractivité du magasin et à la fréquentation des autres rayons, donc à la marge nette de l'ensemble (voir point 2.2.1. Chapitre 1. Méthode générale).

La marge brute du **rayon des fruits et légumes** s'élève à 31,5 % du chiffre d'affaires en 2019 (en hausse de 1,1 point par rapport à 2018), qui, toutes charges réparties, conduit à une marge nette de 5,4 %, (2,1 point de plus qu'en 2018), situant ce rayon au 3^{ème} rang pour ce critère. La marge nette du rayon est de 3,6 % après impôt.

Le **rayon des produits laitiers** présente en 2019 une marge brute de 24 % du chiffre d'affaires, stable comparée à celle de 2018 (23,8 %) et un taux de marge nette de 1,2 %, supérieur à celui de 2018 (0,6%). La marge nette après impôt est de 0,8 % en 2019.

Enfin, le **rayon marée** présente une marge brute sur chiffre d'affaires inférieure à la moyenne des rayons frais (26,3 % contre 29 %), et une marge nette toutes charges réparties nettement négative (-6,4 % avant impôt ; -4,3 % après impôt), situation sans grand changement par rapport aux années antérieures.

Le partage de l'euro alimentaire

Les données étant actualisées tous les 2 ans, les résultats de l'euro alimentaire pour les années 2017 et 2018 seront présentés dans le rapport 2022. En attendant, les résultats de l'euro alimentaire 2016, page 413 du rapport 2020.